

# PUYGAILLARD DE QUERCY

*Un village rural et convivial !*

## BULLETIN MUNICIPAL

Edition 2023

# Sommaire

## Notre Commune

Edito .....	p 3
Les Finances.....	p 4
Les échos du conseil Municipal.....	p 7
Infos pratiques.....	p 15
Vie communale.....	p 20

## Communauté de Communes et Pays Midi Quercy

Service d'aide à domicile et Maison France service .....	p 25
MaPrimeRénov' .....	p 26

## Les associations

L'ACCA.....	p 27
Comité des fêtes .....	p 28
Les Schpountzs .....	p 29

## État Civil

Naissances, Mariages, PACS et Décès .....	p 30
---	------



## *Puygaillard de Quercy*

386 Habitants

La secrétaire : Céline EL OUAHDANI

Tél : 05.63.67.28.09

### Ouverture :

Mardi et Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Permanence Elus : vendredi après-midi

Courriel : [mairie@puygaillard-de-quercy.fr](mailto:mairie@puygaillard-de-quercy.fr)

### Pratique

#### Communauté de Communes CCQVA

05.63.30.90.90

Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

#### Trésor Public

S.G.C CAUSSADE

Tél : 05.63.93.09.63

#### Centre Instructeur de Caussade (Urbanisme)

05.63.30.80.98

du Lundi au vendredi :  
8h30-12h00 / 13h30-17h00

Fermé au public le mercredi

#### VEOLIA EAU

En cas de problèmes relatifs à l'eau potable (fuite sur la voirie, baisse significative de pression, coupure d'eau non programmée...)

05.61.80.09.02

#### ORANGE assistance technique

3900

#### ENEDIS urgence dépannage

09.72.67.50.82

#### Gendarmerie :

17

#### Pompiers :

18

#### SAMU :

15

#### Appel d'urgence avec portable :

112



Décembre 2023,

Puygaillardaises, Puygaillardais, Chers Administrés,

L'année 2023 se termine avec une nouvelle fois une activité municipale qui n'a pas impliqué de grands changements : des travaux de voiries ont pu être effectués à nouveau sur la commune.

Il y a bien évidemment des obstacles, des oppositions plus ou moins constructives, des aléas, des contraintes, mais nous ne baissons pas les bras et avançons pas à pas.

Grâce aux compétences, à l'engagement et à la créativité des élus, nous nous adaptons aux circonstances, mais aussi aux nécessaires équilibres budgétaires en restant fidèles à notre engagement de ne pas augmenter les taux des impôts locaux malgré la hausse de la part « intercommunale ».

Nous le savons tous, les trois années qui viennent de s'écouler, ne s'apparentent pas à un long fleuve tranquille, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous sommes tous confrontés sont importantes.

A cette crise sanitaire, s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, nous Élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite de profiter des fêtes de fin d'année dans la chaleur de vos foyers, en famille et entre amis, dans la joie et l'apaisement.

Nous vivons collectivement des temps troublés, dans un monde brutal et excessif, aussi je formule le vœu que Noël soit l'occasion pour chacun de souffler et se concentrer sur l'essentiel.

Par avance, au nom de toute la municipalité, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et un très Joyeux Noël !

Gaëtan ESCALETTE

Maire de Puygaillard de Quercy

# FINANCES



Libellé	Bases notifiées	Taux 2023	Produits
Taxe Foncière (bâti)	229 300	45.26	103 781
Taxe Foncière (non bâti)	24 000	84.61	20 306
CFE (Cotisation Foncière des entreprises)	18 000	22.66	4 079
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	49 501	15.08	7 465
<b>TOTAL</b>			<b>135 631</b>

## Impôts et Taxes

L'équipe municipale a décidé de **ne pas augmenter** les taux de fiscalité directe locale 2023.

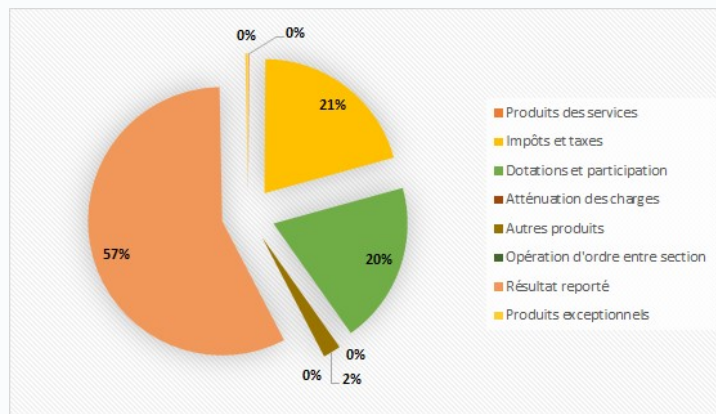
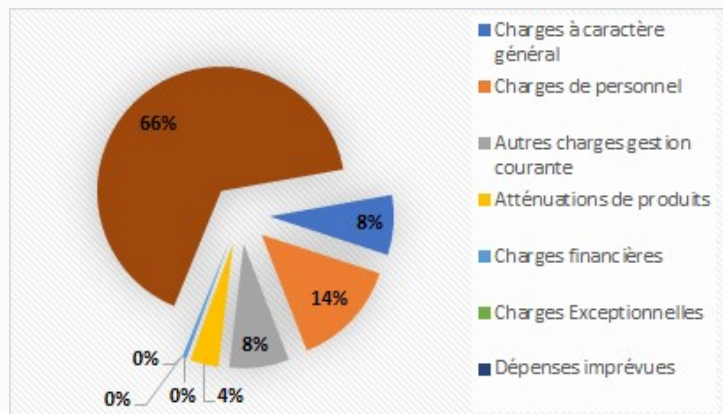
## Attribution subventions

Nom du Bénéficiaire	Montant accordé
ADAPEI	50.00
ACCA	500.00
COMICES AGRICOLES MONCLAR	300.00
COMICES AGRICOLES NEGREPELISSE	300.00
COMITE DES FETES	1000.00
FNACA	150.00
APE PARENTS NIQUELS	100.00
POMPIERS MONCLAR	500.00
POMPIERS NEGREPELISSE	500.00
LES SCHPOUNTZS	100.00
AMICAL DU MAQUIS DE CABARAT	100.00
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	300.00

Subventions attribuées par le conseil municipal aux associations en 2023:

## Compte Administratif 2022

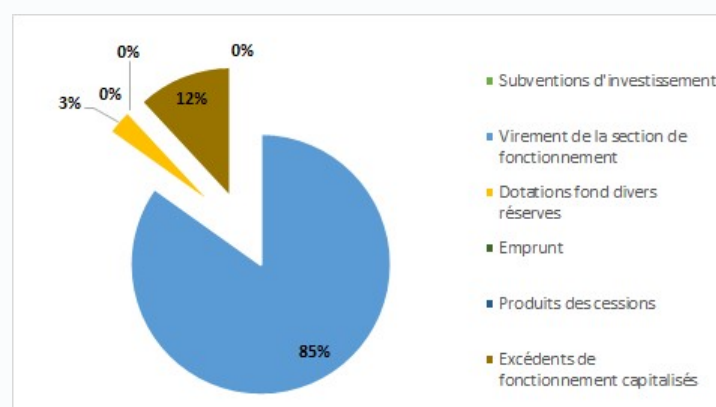
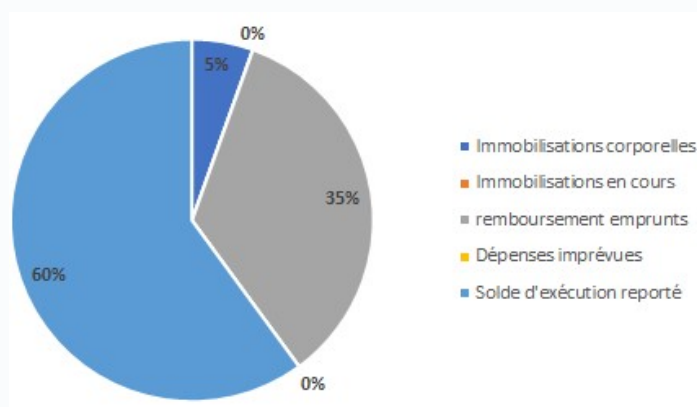
### SECTION DE FONCTIONNEMENT



Total des Dépenses 2022	Total des Recettes 2022
175 119.89 €	270 742.54 €

Résultat de l'Exercice 2022 + 95 622.65 €  
 Solde de Clôture 2021 reporté + 363 863.13 €  
**Résultat au 31/12/2022 + 459 485.78 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT



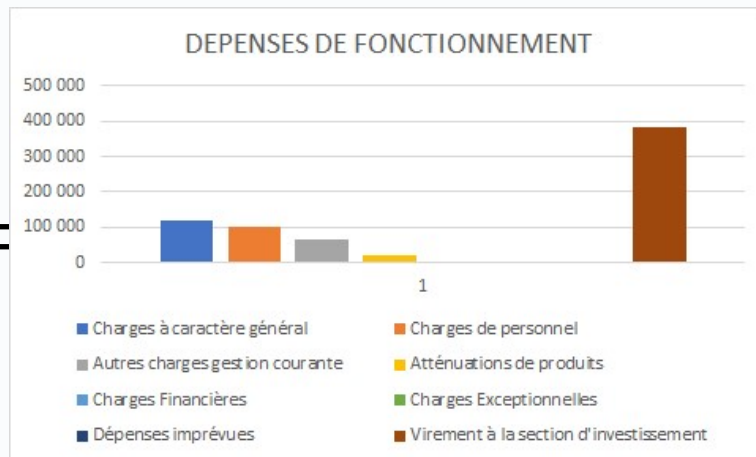
Total des Dépenses 2022	Total des Recettes 2022
31 969.68 €	61 025.37 €

Résultat de l'Exercice 2022 + 29 055.69 €  
 Solde de Clôture 2021 reporté - 48 066.43 €  
**Résultat au 31/12/2022 - 19 010.74 €**

## Budget 2023

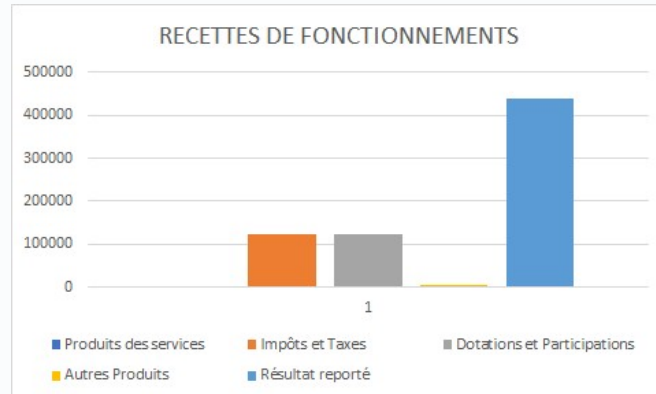
### Dépenses de Fonctionnement:

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	119 650.00
Charges de personnel	102 000.00
Autres charges gestion courante	67 290.00
Atténuations de produits	19 500.00
Charges Financières	2000.00
Charges Exceptionnelles	-
Dépenses imprévues	-
Virement à la section d'investissement	381 974.04
<b>TOTAL</b>	<b>692 414.04</b>

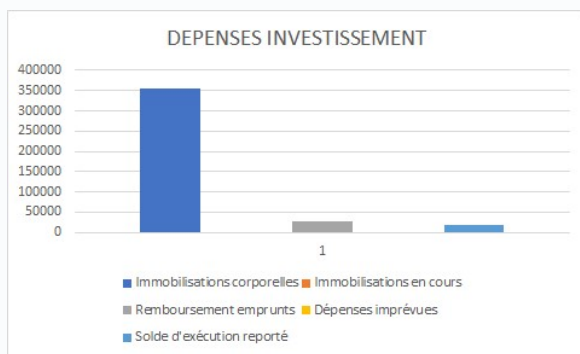


### Recettes de Fonctionnement:

<b>RECETTES</b>	
Produits des services	354.00
Impôts et Taxes	123290.00
Dotations et Participations	12439500
Autres Produits	3 900
Résultat reporté	440475.04
Produits Exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>692414.04</b>



### Dépenses d'investissement:



<b>DEPENSES</b>	
Immobilisations corporelles	356359.04
Immobilisations en cours	-
Remboursement emprunts	28115.00
Dépenses imprévues	
Solde d'exécution reporté	19010.74
<b>TOTAL</b>	<b>403484.78</b>

### Recettes d'investissement:



<b>RECETTES</b>	
Subventions d'investissement	-
Virement de la section de fonctionnement	381974.04
Dotations Fond Divers réserves	21510.74
Produits des cessions	-
Solde d'exécution d'investissement reporté	-
<b>TOTAL</b>	<b>403484.78</b>

# LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 février 2023

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEU-MARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège .

**Absents :** CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry  
BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

### **NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS » :**

M. ESCALETTE Gaëtan propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après délibération :

Décide à l'unanimité de nommer M. ESCALETTE Gaëtan comme correspondant incendie et secours.

### **AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT—TRAVAUX D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet d'éclairage public de PUYGAILLARD-DE-QUERCY par le Syndicat Départemental d'Énergie a augmenté et qu'il convient de délibérer sur le nouveau montant.

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet était initialement estimée à 28 500 € H.T. Mais qu'aujourd'hui celle-ci est estimée à 32 500 € H.T.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire, Gaëtan ESCALETTE,  
AUTORISE Monsieur le Maire, Gaëtan ESCALETTE, à signer, au nom de la Commune, l'avenant à la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

## Séance du 11 avril 2023

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEU-MARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège

**Absents :** BROUCHET Florent, CATHALO Henri

BASSAS Nathalie a été nommée secrétaire.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL :** Cf page 5

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2022– BUDGET PRINCIPAL :**

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES et ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023 :** Cf page 4

### **BUDGET PRIMITIF 2023:** Cf page 6

## Séance du 11 avril 2023 (suite)

### AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Gaëtan ESCALETTE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	459 485,78 €
- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de fonctionnement

##### A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 95 622.65 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 363 863.13 €

##### C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 459 485,78 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 19 010.74 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

**Besoin de financement F =D+E - 19 010.74 €**

**AFFECTATION = C =G+H 459 485,78 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 19 010.74 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 440 475.04 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0,00 €**

### MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

### PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE—CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE PREVOYANCE, RISQUE SANTE AVEC LE CDG 82 :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de retenir la procédure de la convention de participation à conclure avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG82, pour la PSC risque santé et risque prévoyance.



## Séance du 20 Juin 2023

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITTRE Nadège

**Absents :** BROUCHET Florent.

BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

### LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL :

Monsieur ESCALETTE Gaëtan, Maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de modification de tracé d'une partie du chemin rural des Vergnes aux Garrigues.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

**APPROUVE** la modification de tracé du chemin rural des Vergnes aux Garrigues définies sur le plan joint ;

**DECIDE** que l'achat et la vente simultanés se feront au prix de 1€ le m<sup>2</sup>;

**QUE LES FRAIS** inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur (Géomètre, notaire) ;

**DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

### ADHESION AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »

Par délibération du 12 février 2021, le Comité Syndical du SDE 82 a approuvé la gratuité de service pour les communes ne percevant pas la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), et fixé la durée d'accompagnement du dispositif à 3 ans pour les bénéficiaires.

La commune de Puygaillard de Quercy souhaite bénéficier des prestations proposées par le CEP du SDE 82 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**D'approuver** l'adhésion de la Commune de PUYGAILLARD DE QUERCY au service CEP pour une durée de 3 ans ;

**D'autoriser** le maire à signer avec le SDE82 la convention définissant les modalités de mise en œuvre et toutes autres pièces nécessaires à son exécution ;

**De désigner** M. ESCALETTE Gaëtan en qualité d'élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDE 82 pour le suivi d'exécution des missions.

## Séance du 19 septembre 2023

**Etaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, CHAIGNON Valéry, ESCALETTE Gaëtan, GRIEU-MARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITRE Nadège.

**Absents :** CATHALO Henri, GAILLARD David.

BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

### DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSEE PAR LE CDG 82 :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- **AUTORISE M.** LE MAIRE à signer la convention d'adhésion au service "Réfèrent déontologue des élus" proposée par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne et à inscrire les dépenses afférentes au budget.;
- **DECIDE** de désigner en qualité de réfèrent déontologue des élus de la collectivité, **Monsieur Claude BEAUFILS**, fonctionnaire retraité, Administrateur Général, ancien Magistrat de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie ;
- **DECIDE** de désigner en qualité de réfèrent déontologue des élus suppléant de la collectivité, **Mme Élise UNTERMAIER-KERLEO**, maître de conférences de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ;

**FIXE** à 6 ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

**FIXE** les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention d'adhésion jointe en annexe ;

**ADOPTE** la charte de l' élu local telle que définie en annexe.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents.

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2023–2024 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président du Conseil Régional concernant la prise en charge par la Commune des frais de transport scolaires pour l'année 2023-2024.

Considérant que, conformément aux articles L3111-1 et L3111-7 du Code des Transports, la Région est l'autorité organisatrice des transports non urbains et du transport scolaire,

Considérant que la Région a décidé la gratuité du droit au transport scolaire régional, dès lors que les conditions suivantes, établies par le règlement du transport scolaire régional, sont respectées :

- L'enfant réside en Occitanie et réalise un trajet en dehors du territoire des communautés d'agglomération, métropoles et communautés urbaines : la Région est en effet compétente en dehors du ressort territorial des autres autorités organisatrices de la mobilité ;
- Il est inscrit sous statut scolaire entre la petite section de maternelle et la fin des études secondaires, dans un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat relevant des Ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture ou de la Défense, et ce dans le respect de la sectorisation (carte scolaire) pour ce qui concerne l'enseignement général (maternelle, primaire, collège ou lycée) ; afin de préserver l'égalité des chances, le règlement du transport scolaire régional prévoit des motifs pédagogiques de dérogation à cette sectorisation (enseignements spécifiques, internats d'excellence...) ;
- Il habite à plus de 3km de l'établissement ;
- Il utilise régulièrement le service (fréquentation hebdomadaire minimum de 70%),

## Séance du 19 septembre 2023 (suite)

Considérant que les élèves résidents d'Occitanie ne remplissant pas au moins l'une des conditions d'attribution du droit au transport scolaire sont considérés comme non-ayants-droit, et que ces élèves peuvent bénéficier :

- d'un accès aux services de transport scolaire régionaux et/ou au service de transport ferroviaire liO dans la limite des services et points d'arrêt existants et
- des capacités d'accueil disponibles, moyennant le paiement d'un titre de transport « non-ayant-droit » au tarif de 195€/an, d'un accès aux lignes régulières liO moyennant l'acquisition d'un titre commercial de la gamme tarifaire liO (2€/trajet ; 15€/trajet ; 20€/mois ; 195€/an ; « +=0 » pour les 18/26 ans) ;

Considérant que certains élèves peuvent bénéficier à titre transitoire d'un tarif de 120€ pour le titre de transport « non-ayant-droit » pour l'année scolaire 2023/2024, dans le cadre d'une harmonisation phasée sur 3 ans (élèves inscrits dans l'établissement privé le plus proche en provenance d'une commune située en dehors du secteur de recrutement de l'établissement public de référence sans que cela ne soit justifié par un motif dérogatoire également accepté dans le secteur public, et dont la situation est inchangée) ;

Considérant que les apprentis et élèves de l'enseignement supérieur peuvent quant à eux bénéficier d'un accès aux services de transport scolaire régionaux et aux lignes régulières liO moyennant l'acquisition d'un titre commercial de la gamme tarifaire liO (2€/trajet ; 15€/trajet ; 20€/mois ; 195€/an ; +=0 pour les 18/26 ans et dès 16 ans pour les apprentis) ;

Considérant le souhait de la municipalité d'aider les familles en matière de transports scolaires ;

Considérant qu'à compter de cette année la participation financière de la commune serait versée directement aux familles éligibles ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

d'accepter la prise en charge des frais de transport scolaires des enfants résidant sur la commune, selon les modalités suivantes :

- Les élèves non ayants droit habitant à moins de 3 km de l'établissement scolaire bénéficieront d'une prise en charge de leur **abonnement ANNUEL** au transport scolaire par la commune à hauteur de 70.00 €
- Les élèves non ayants droit du privé bénéficieront d'une prise en charge de leur **abonnement ANNUEL** (195 € ou 120 €) au transport scolaire par la commune à hauteur de 70.00 €
- Les élèves hors secteur bénéficieront d'une prise en charge de leur **abonnement ANNUEL** aux transports scolaires par la commune à hauteur de 70.00 €
- Les apprentis et les élèves de l'enseignement supérieur bénéficieront d'une prise en charge de leur **abonnement ANNUEL** au transport scolaire par la commune à hauteur de 70.00 €. Cette prise en charge est aussi valable pour l'abonnement des transports montalbanais entre la Fobio et le CFA école des métiers.

En dehors de l'abonnement annuel (195 € ou 120 €), la commune ne prendra pas en charge la tarification commerciale liée au carnet de 10 voyages, l'abonnement mensuel ou la tarification +=0 sur les lignes régulières et ferroviaires.

- que les dépenses seront imputées au Budget Principal de la Commune ;

- que la participation sera versée directement à la famille sous réserve de production des justificatifs : certificat de scolarité, facture ou certificat de paiement du titre de transport Régional et justificatif de domicile ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **MODIFICATION DU MODE DE COMMERCIALISATION GITE DE FRANCE 2024 :**

Le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu par gîte de France

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil,

DECIDENT d'adhérer pour 2024 au mode de commercialisation "planning partagé",

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **MODALITE D'ATTRIBUTION DES AUTORISATION D'ABSENCES :**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en l'absence de précision dans la loi concernant les modalités d'attribution des autorisations d'absence liées à certains évènements, celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres,

**Sous réserve de l'avis du Comité Technique,**

**Adoptent** les propositions du Maire,

**Le chargent** de l'application des décisions prises.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE DU CDG 82— PRESTATION DE SECURISATION DE LA MESSAGERIE ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUE CYBER :**

**Monsieur le Maire** propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82

**Le Conseil Municipal/Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Valide la proposition de Monsieur le Maire.

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

### **INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2023 :**

Monsieur Gaëtan ESCALETTE, Maire, informe l'assemblée, que Monsieur Patrick BLANC perçoit une indemnité de gardiennage du gîte communal annuelle pour un montant de 400.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de verser une indemnité annuelle de gardiennage de 400 € révisable chaque année.

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération pour l'année 2023.

### **TARIFS LOCATION SALLE DES FETES 2024 :**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les prix de la location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

Séance du 19 septembre 2023 (suite)

## **TARIFS LOCATION GITE 2024 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs de la location du gîte communal pour l'année 2024.

## **ALIENATION ET DEVIATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LAS VERGNES AUX GARRIGUES :**

Par délibération en date du 20 juin 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation et la déviation d'une partie du chemin rural des Vergnes aux Garrigues en vue de sa cession à M. LOUPIAS Didier ;

L'enquête publique s'est déroulée du 21 juillet 2023 au 4 août 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Considérant** que le chemin rural traverse la propriété de Monsieur LOUPIAS Didier

- **APPROUVE** les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;
- **APPROUVE** la modification de tracé du chemin rural des Vergnes aux Garrigues
- **DECIDE** que Monsieur Didier LOUPIAS cèdera à la commune une partie de ses parcelles D38 et D888 et que Monsieur Daniel DEVIC cèdera lui aussi une partie de sa parcelle D45 afin de pouvoir créer un nouveau tronçon.

En contrepartie une portion du chemin rural située entre les parcelles D45, D49 et D888 sera acquise par Monsieur Daniel DEVIC.

- **DECIDE** que l'achat et la vente simultanés se feront à l'euro symbolique ;
- **QUE LES FRAIS** inhérents à cette vente seront à la charge de M. LOUPIAS Didier (Géomètre, notaire)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## Séance du 29 novembre 2022

**Étaient présents :** BASSAS Nathalie, BESSONNET Elodie, BLANC Patrick, BROUCHET Florent, CATHALO Henri, CHAIGNON Valéry, ESCALLETTE Gaëtan, GAILLARD David, GRIEUMARD Lydie, LACOMBE Cyril, LITTRE Nadège.

BASSAS Nathalie a été nommé secrétaire.

### **DEPOSE DE RESEAU ENEDIS :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande d'Enedis :

Afin de sécuriser le réseau basse tension issu du poste de transformation P20-PEROYOS, Enedis souhaite déposer définitivement environ 190 mètres de réseau en fils nus qui semble ne plus desservir aucun client.

Le SDE leur a confirmé ne pas avoir de projet à venir sur ce réseau et n'a pas d'objection quant à sa dépose.

Le Conseil municipal à l'unanimité, prend acte du contenu de la demande mais souhaite des informations supplémentaires.

Il prendra une délibération lors d'un prochain conseil.

### **MISE EN PLACE IFSE REGIE :**

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 16/11/2023. ;

**DÉCIDE** la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ;

**DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **ECHANGE PARCELLES POUR DEVIATION CHEMIN RURAL A LA DEMANDE D'UN RIVERAIN :**

Monsieur le Maire propose :

De désaffecter la partie du chemin rural tel que susvisée ;

D'approuver l'échange à l'amiable tel que susvisé (aux conditions précitées) ;

D'approuver le nouveau tracé du chemin rural comme indiqué au plan du géomètre ;

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

De déléguer la signature de l'acte en la forme administrative au 1<sup>er</sup> adjoint ;

D'autoriser la Commune à confier la confection de l'acte en la forme administrative au cabinet SOGEXFO sis à Montauban (82) ;

Précise que les frais inhérents à l'acte en la forme administrative seront à la charge de l'acquéreur (M. Didier LOUPIAS).

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les propositions mentionnées ci-dessus.

**Retrouvez le détail des délibérations en mairie ou sur notre site internet à la rubrique :**

**« Comptes rendus du conseil municipal » :**

**<https://www.puygaillard-de-quercy.fr/vie-municipale/comptes-rendus-du-conseil-municipal>**

# INFOS PRATIQUES

TARIFS 2022



## SALLE DES FETES

- Personnes de la Commune : 150.00 €
  - Personnes Hors Commune : 400.00 €
- Pour la période hivernale, du 1er octobre au 31 mars, la **participation pour le chauffage est obligatoire pour toute location, elle est fixée à : 80.00 €.**

**La caution est fixée à 1000.00 €**

## GITE

**La commune possède un gîte de 67 m<sup>2</sup> situé sur la place du village pouvant accueillir 4 à 6 personnes**

**Tarifs de location :**

- Haute saison (juillet/août): 410.00 €/sem - 1400 €/mois
- Mai/juin/septembre+ vac scolaires: 350.00 €/sem
- Basse saison : 290.00 €/sem
- Week-End : 100.00 € la nuit
- Nuitée sup : 50.00 €
- Option ménage fin de séjour : 60.00 €

**La caution est fixée à 500.00€**

**Les animaux ne sont pas acceptés**



## CIMETIERE ET COLUMBARIUM

**Cimetière :** Concession perpétuelle de 6 m<sup>2</sup> pour un montant de 120.00 €

**Le columbarium** est constitué d'un espace de 2 X 6 cases. Chaque case peut contenir 2 urnes.

1 – Columbarium

- Concession de 30 ans renouvelable pour un montant de 640 €.

2 – Jardin du Souvenir



## LE RECENSEMENT MILITAIRE :



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Documents à fournir : une pièce d'identité , un justificatif de domicile et le livret de famille des parents.

Renseignements en mairie au 05 63 67 28 09

La mairie, vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

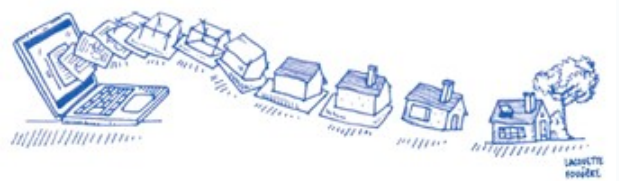
Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## VOS DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les usagers ont la possibilité de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site suivant:

<https://sve.sirap.fr/#/082145>



Pour toutes questions d'urbanisme vous pouvez contacter la mairie à l'adresse mail suivante : [urbanisme@puygaillard-de-quercy.fr](mailto:urbanisme@puygaillard-de-quercy.fr) ou le centre instructeur de Caussade au 05.63.30.80.98



## TITRES D'IDENTITÉ :



### Centre de RECUEIL DES TITRES SÉCURISÉS



Dans les locaux de **France Services**  
33, Avenue du Colonel Raynal à Monclar de Quercy

**OUVERT**  
**Du Lundi au Vendredi**  
**De 8h30 à 12h30**

👉 1ère étape : pré-demande à effectuer en ligne sur  
[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

*Possibilité d'accompagnement pour la pré-demande à  
L'Espace France Services  
de Monclar de Quercy : 05 63 30 46 46*

👉 2ème étape : prise de rendez-vous **uniquement après les**  
**démarches en ligne** au 06 76 69 84 11

## Formulaire d'aide aux familles pour le transport scolaire 2023-2024

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) au transport scolaire.

Cette année, la Mairie de Puygaillard de Quercy a décidé d'accompagner les familles de son territoire qui ne bénéficient pas de la gratuité du droit au transport scolaire régional. (Pour plus de détails, cf. délibération du 19 septembre 2023 p 10).

Sont concernés :

- Les élèves non ayants droit habitant à moins de 3 km de l'établissement scolaire ,
- Les élèves non ayants droit du privé ,
- Les élèves hors secteur,
- Les apprentis et les élèves de l'enseignement supérieur.

Une aide de 70€ sera attribuée aux familles éligibles qui en feront la demande.

Elle sera versée au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Pour bénéficier de cette aide, veuillez télécharger le formulaire de demande sur le site de la mairie ou en faire la demande auprès du secrétariat .

Les demandes sont à adresser :

- **Par courrier ou sur place** : Mairie de Puygaillard de Quercy – 870 Route du Village – 82800 PUYGAILLARD DE QUERCY.
- **Par mail** : [mairie@puygaillard-de-quercy.fr](mailto:mairie@puygaillard-de-quercy.fr)

**\*\*\* Les dossiers incomplets ne seront pas traités \*\*\***



# INFOS PRATIQUES

## SITE INTERNET



### Il est là !

Le conseil municipal et le maire ont le plaisir de vous informer que depuis le mois de mai le site Internet de la commune à vu le jour : <https://www.puygaillard-de-quercy.fr/>

Après plusieurs mois de développement, ils sont heureux de pouvoir vous offrir cet outil de communication et de services. Ce site a été réalisé en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Tarn-et-Garonne.

Toutefois, la rubrique « Vie associative et économique » est encore en cours d'élaboration.

Nous avons besoin de vous pour la compléter! **Ainsi, si vous souhaitez que les coordonnées de votre association, entreprise, service, artisanat... apparaissent sur le site de la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître** auprès du secrétariat de mairie :

05.63.67.28.09 ou [mairie@puygaillard-de-quercy.fr](mailto:mairie@puygaillard-de-quercy.fr) ou depuis le formulaire de contact sur le site internet.

## UN DEFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE

La municipalité a décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur automatisé externe (DAE). Afin qu'il soit plus facilement accessible, il a été installé à l'extérieur contre le mur de la salle des fêtes.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical** qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Quel que soit le type de DAE, grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.



## MANIFESTATIONS 2023



VŒUX DU MAIRE — 21 Janvier 2023



JOURNEE SPORT, SANTE ET BIEN ETRE POUR LA SEMAINE DE PREVENTION DU DIABETE—10 Juin 2023



CINEMA PLEIN AIR—16 aout 2023



FETE DU VILLAGE— 8 juillet 2023



# LA VIE COMMUNALE

## Cérémonie du 8 mai



## Cérémonie du 11 novembre



## Travaux voirie 2023



Cette année, nous avons effectué des travaux de voirie (goudronnage et curage de fossés) :

- Route de Coustausses
- Routes des Garrands
- Route de Paillas

## Eclairage Public

L'éclairage public du village est passé au LED !



# LA VIE COMMUNALE



Cette année encore, nous avons participé au concours départemental des villes et villages fleuris.

Parmi les 124 communes participantes Puygallard de Quercy a reçu les compliments du jury.



## COLIS DE FIN D'ANNEE AUX AINES

*Cette année, les colis ont été confectionnés avec des produits locaux venant du magasin Le Bon, le Brut et les Gourmands à Saint-Etienne-de-Tulmont.*

*Nathalie, Nadège, Valéry et Gaëtan ont distribué les colis aux 16 aînés de 80 ans et plus de la commune.*







# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY VERT

## LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE



Le service d'aide à domicile intercommunal propose une aide à toute personne en perte d'autonomie (personne âgée, personne handicapée) ainsi qu'à toute personne rencontrant des difficultés passagères (mère ou père de famille, personne accidentée...).

L'Aide à Domicile (AD) et l'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) interviennent auprès des personnes en perte d'autonomie, des personnes handicapées ou des familles. Il « aide à faire » en stimulant, en accompagnant ou « fait à la place » de la personne qui se trouve dans l'incapacité provisoire ou durable d'assumer seule les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne. Il est un maillon indispensable dans le maintien à domicile avec d'autres professionnels.

### Le service d'aide à domicile intercommunal, c'est ...

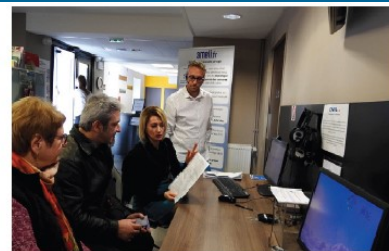
- une équipe administrative de 5 personnes,
- 45 aides à domicile,
- 3 agents du portage de repas à domicile.

### Mais c'est aussi...

- 350 bénéficiaires du service,
  - 450 repas environ livrés à domicile chaque semaine,
- 51 000 heures de prises en charge par an.

**CONTACT :** 05.63.30.90.90 ou [samad@quercyvertaveyron.fr](mailto:samad@quercyvertaveyron.fr)

## FRANCE SERVICES



Séverine Dumaine et Olivier Lalande, conseillers France Services

### Nos missions

> Accompagnement aux démarches administratives par l'utilisation des services et des outils numériques

> Orientation vers des partenaires présents dans nos locaux

### Nos partenaires



### Deux espaces France Services près de chez vous

#### NÈGREPELISSE

Maison de l'intercommunalité et des services publics  
370, avenue du 8 mai 1945  
82 800 Nègrepelisse  
☎ 05 63 30 90 90  
✉ [franceservices@quercyvertaveyron.fr](mailto:franceservices@quercyvertaveyron.fr)

Accueil du public :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h

#### MONCLAR-DE-QUERCY

33, avenue du Colonel Raynal  
82 230 Monclar-de-Quercy  
☎ 05 63 30 46 46  
✉ [franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr](mailto:franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr)

Accueil du public :  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h  
(fermé le mercredi après-midi)

### En Quercy vert-Aveyron



suivez-nous sur twitter !  
@qva\_fs

... et sur facebook  
[facebook.com/qva.fs](https://facebook.com/qva.fs)

## MaPrimeRénov' : quelles démarches pour bénéficier d'aides et d'accompagnement pour des travaux de rénovation ?

**Il n'est pas toujours évident de savoir comment se faire conseiller face à l'ampleur ou non des travaux à effectuer et à la complexité des dossiers à remplir. Pourtant un service public de conseil est dédié pour faciliter et informer les particuliers qui désirent entreprendre des travaux énergétiques.**

Quand il s'agit d'effectuer des travaux énergétiques cela n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Quel artisan contacter ? Quel est l'ordre des travaux à entreprendre ? Quels besoins réels ? Quelles aides ? Quels montants ? Quelles démarches ?

Pour aider les particuliers, un service public pour rénover l'habitat a été mis en place depuis plusieurs années : il s'agit des Espaces Conseil France Rénov' - Guichets Rénov' Occitanie.

Avec 450 structures présentes dans toute la France, une trentaine en Occitanie, deux en Tarn-et-Garonne, ce "guichet" permet ainsi d'être orienté pour ses projets de travaux et accompagné pour obtenir les aides adéquates suivant les situations.

Pour le Pays Midi-Quercy (soit les communautés de communes du Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron), c'est le service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy situé à Caylus qui s'occupe des conseils et de l'accompagnement.

### À chaque question, une réponse

Au [Guichet Rénov' Occitanie -Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy](#) chaque demande est traitée. "De la simple question au projet complet", explique Edouard Villéger, le conseiller du service.

Il en est de même pour une demande d'artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), une liste de contacts locaux pourra être communiquée, comme un avis sur des devis de travaux.

Un accompagnement plus complet dans le cas d'une rénovation plus globale

En cas de rénovation plus globale d'un logement, une rencontre sera organisée ainsi qu'une visite du logement le cas échéant.

Des renseignements seront pris sur l'état du logement, les données de consommation et les revenus fiscaux du demandeur, entre autres, pour étudier les conditions d'éligibilité à certaines aides plutôt que d'autres.. "Nous devons identifier la demande et l'éligibilité aux différentes aides pour conseiller au mieux", complète Édouard Villéger.

### Plusieurs orientations et accompagnements possibles

Suivant la situation du demandeur ou le projet, la personne sera dirigée vers différents accompagnements.

[L'Anah, l'Agence nationale de l'habitat](#) propose, elle plusieurs aides dans le cadre de [MaPrimeRénov'](#) suivant les revenus du demandeur, mais aussi des aides à destination des propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique sur des logements qui seront mis en location en tant que résidence principale.

Par la suite, le conseiller accompagne la personne dans l'analyse des devis des travaux et de la rédaction des demandes d'aides et de financements.

Les aides peuvent aller de 15 % à 80 % de la somme des travaux réalisés. Il est donc important de se renseigner avant de les entamer.

### Contacts et renseignements

[Guichet Rénov' Occitanie Service Habitat du PETR du Pays Midi-Quercy](#)

Place de la Poste – 7, avenue du Père Huc

82160 Caylus

05 63 67 74 95 // [ecorenov.midiquery@gmail.com](mailto:ecorenov.midiquery@gmail.com)

## L'ACCA ( Association Communale de Chasse Agrée)



L'ACCA de Puygailard de Quercy est composé de 37 sociétaires cette saison, le nombre reste stable.

Le plan de chasse de cette saison est de 60 chevreuils et de 12 cervidés.

Nous avons dû effectuer une battue administrative pour l'espèce cervidé au mois de Février suite à des dégâts sur des cultures de colza.

3 cerfs ont été prélevés durant cette intervention.

Concernant cette population de cervidé, nous pouvons observer une augmentation importante sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Il est fort possible que les attributions soit encore plus importantes dans l'avenir.

Au niveau des sangliers, comme l'an passé, la population est stable.



Nous avons prélevé à la mi-décembre une dizaine de sangliers, 30 chevreuils, 11 cervidés et une douzaine de renards en tenant compte des tirs d'été.

En ce qui concerne le petit gibier, le lièvre est toujours très présent, en revanche comme les années passées, peu de gibier à plume.

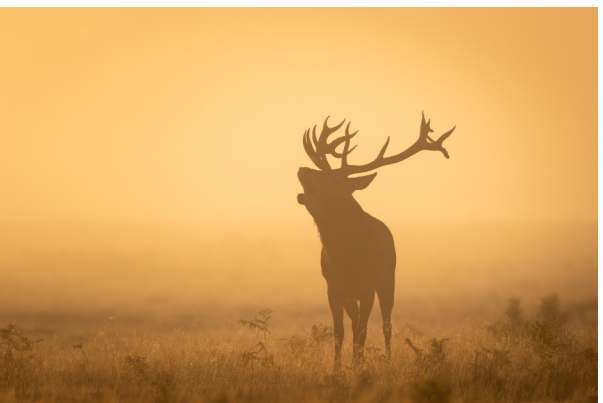
Nous avons pour l'instant peu de palombes par rapport à l'hiver dernier.



En revanche, les bécasses sont bien présentes.

Tous les adhérents de l'ACCA vous souhaitent leurs meilleurs vœux.

Le Président, David GAILLARD.



## COMITE DES FETES

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024.

L'année 2023 est répartie sur les mêmes manifestations que les années précédentes en commençant par le repas des voisins et la fête du 14 juillet.

L'ensemble des bénévoles du comité a été renouvelé début 2023. Après plusieurs années de travail, l'ancienne équipe a souhaité passer la main. Le comité les remercie pour toutes ces années de service bien mérité et tient aussi à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et leur présence aux différentes manifestations de 2023.

Son équipe vous donne rendez-vous à travers ses animations et vous convie à les y retrouver pour partager ces moments conviviaux, parenthèse de bonne humeur à déguster sans modération :

Le 26 avril tournée des fleurs

Le 18 mai repas des voisins

Le 6 juillet fête du Village

Le comité recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer son équipe, les propositions et idées innovantes seront les bienvenues.

Bonne année.



## PAROLE AUX ASSOCIATIONS

# TROUPE THEATRE Les Schpountz

La troupe de théâtre « Les Schpountz » a eu le plaisir de jouer sa première « Attachez vos ceintures !!! », dans la salle des fêtes de Puygaillard de Quercy le 15 Avril 2023.

Cette première a été un énorme succès, car non content de remplir la salle des fêtes nous avons été contactés par de nombreuses associations pour jouer chez elles.

C'est ainsi que nous nous sommes produits en septembre devant plus de 200 personnes lors du festival des Ruelles à Montricoux, puis en octobre aux Théâtrales de Montbartier.

En novembre nous avons joué pour l'association Au'Ty Café et pour finir l'année en beauté, en décembre, au Cinéma Théâtre de Montpezat de Quercy, au profit du Téléthon.

L'année 2024 s'annonce sous les meilleurs auspices, car nous sommes invités le 10 février, pour présenter notre spectacle dans la superbe salle de spectacle du Florida, à Septfonds,

Ensuite nous continuerons notre tournée à Genebrières le 2 mars, puis en avril ou mai à la brasserie de la Halle à Montauban (la date n'est pas encore fixée).

Nous ferons enfin notre dernière de « Attachez vos ceintures !!! » le 25 mai, à Puygaillard de Quercy.

Notre spectacle a évolué, avec un nouveau sketch et d'autres modifiés, vous pouvez donc venir nous revoir (ou nous découvrir) à cette occasion.

Dans le même temps nous préparons un nouveau spectacle pour la rentrée de septembre 2024.

Nous espérons que vous vous déplacerez nombreux(ses) pour assister à ces représentations, et surtout n'hésitez pas à en parler autour de vous.

En attendant de vous revoir, Les Schpountz vous souhaitent une excellente année 2024.

Le président



## NAISSANCES

*L'équipe municipale adresse ses félicitations aux parents de :*

- 12 janvier** Matéo, Bruno MAUREL CATHALO  
**22 février** Alice, Maëlle PICHON  
**6 juillet** Antonin, Robert, Thierry NOUAILLAC  
**15 août** Lila, Gisèle, Hortence MORENO



## MARIAGES

*Félicitations aux mariés*



**27 mai** Carole SEBTON & Laurent  
VAUXION

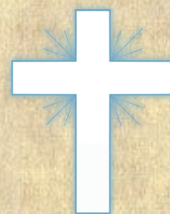


**26 août** Sabine DEGUILLAUME &  
Romain CAMBON

## DECES

*Sincères condoléances à la famille de:*

- 16 mars** Jean-Louis MONTET  
**3 mai** Christophe PUCCINI  
**30 juillet** William ROBERTS  
**29 novembre** Lucien WATTIAU



# CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

## 2024

### PUYGAILLARD-DE-QUERCY

**20 Janvier :**

***Vœux du maire***— 18h à la salle des Fêtes

**26 avril :**

***La tournée de fleurs du comité des fêtes***

**18 Mai :**

***Repas des voisins***— Place du Village

**25 mai :**

**Troupe de théâtre Les Schpountzs**— « Attachez vos ceintures... » -  
20h30 à la salle des fêtes

**6 Juillet :**

***Fête du Village***—Repas—feu d'artifice—Place du Village



*Le Maire,  
Et l'ensemble du Conseil Municipal  
Vous souhaitent  
Une belle et heureuse année 2024.*